

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3068)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 413

présenté par

M. de Mazières, M. Vitel, M. Kert, M. Fromion, M. Herbillon, M. Guillet, M. Philippe  
Armand Martin, Mme Duby-Muller, M. Straumann, M. Daubresse et Mme Genevard

**ARTICLE 20**

Supprimer l'alinéa 50.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, visant à établir une concomitance entre la durée du contrat de travail du responsable scientifique et la durée prévisible de l'opération de fouille, limitera la capacité des collectivités territoriales et des opérateurs privés à répondre à des appels d'offre et ainsi portera atteinte au principe de concurrence établi par le loi de 2003.

Aussi, il paraît important de supprimer cet alinéa.